



SM d'aménagement de la Lanterne (Siren : 200079226)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Breuches
Arrondissement	Lure
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	29/01/2018
Date d'effet	29/01/2018

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Michel Hocquard

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	1 Place Léon Grosjean
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70300 BREUCHES
Téléphone	
Fax	
Courriel	lanterne.syndicat@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	69 129
Densité moyenne	48,21

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 7 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
88	CA d'Epinal (200068757)	CA
70	CC de la Haute Comté (200041721)	CC
88	CC de la Porte des Vosges Méridionales (200068377)	CC
70	CC des 1000 étangs (247000854)	CC
70	CC du Pays de Luxeuil (247000755)	CC
70	CC du Triangle Vert (200041861)	CC
70	CC Terres de Saône (200041879)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 4

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
Par substitution
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)